

## Compléments d'info sur Jeneffe : « Au pays de la petite reine »

### LE BOIS DE REMONT

*Est-ce l'histoire d'une mutinerie ou d'une sédition que la tradition orale locale nous a transmise à travers les âges ?*

Les Jeneffois assurant qu'à l'Ôrnia, les Romains avaient un camp, « qu'ils y furent attaqués et défaits par les habitants du pays ; que ce qui restait de l'armée romaine se réfugia dans la forêt de *Raimont (Rémont)* située vers l'ouest ; qu'elle s'y retrancha, y passa l'hiver et s'y défendit jusqu'à extinction ».

En 1853, l'ingénieur DUMON apporta les preuves d'une présence romaine à Jeneffe, dans le *bois de Rémont*. Il mit au jour deux tombes entourées d'une quantité innombrable d'abris défensifs. Elles contenaient des fragments de poteries en terre sigillée, des débris d'une urne en terre blanche contenant des clous oxydés ou des pointes de flèches et un grand bronze (monnaie) frustre du Haut-Empire.

Les terres de *Rémont* commencent à Porcheresse en bordure du village de Scy et s'étendent jusqu'à ce carrefour où le lieu-dit « *Fond de Rémont* » occupe le quart supérieur gauche. Il en est ainsi depuis 1707 quand Jeneffe reçut sa part des bois de *Rémont*.

Le 14 juillet 1716, les cours d'Havelange, d'Hamois et d'Hubine s'y réunirent pour délimiter leur juridiction. On planta une digue le long du fossé qui entoure le bois à Jeneffe. Sous trois bornes portant « HB » du côté de Havelange, « HA » vers Hamois et « H » vers Hubine, les mambours (administrateurs) de Havelange placèrent trois pierres d'avoine et les députés de Hamois, une pierre noire.

Tous les deux ans, des élections désignaient les quatre mambours des bois.

Le 25 juillet 1732, Jacques THYS, mayeur du ban d'Havelange, COLLIGNON major du régiment du Condroz, le capitaine GENGOUX et François CORDONNIER, un habitant de Jeneffe, furent nommés à la pluralité des voix des délégués de Miécrot, Les Avins, Porcheresse, Jeneffe, Verlée et Borsu.

Ce bois d'une contenance de 362 hectares 40 ares 39 centiares est situé sur les territoires de Jeneffe-en-Condroz et Porcheresse-en-Condroz. Il appartenait en indivision à l'ancien ban d'Havelange qui était composé de huit localités (Bois-Borsu- Havelange- Jeneffe- Les Avins- Maffe- Miécrot- Porcheresse- Verlée)

Sous la direction de M. GERARD, bourgmestre de Les Avins, les huit villages sollicitèrent des représentants de la puissance publique, l'autorisation de sortir de l'indivision.



Après l'accomplissement de diverses formalités exigées par la loi, l'autorisation de partage fut accordée par un arrêté royal du 19 octobre 1848. L'acte fut signé devant le notaire HUSQUIN d'Havelange, le 28 janvier 1854.

Les 362 hectares, d'une valeur estimée à 472.079,38 francs, furent partagés suivant le nombre de feux (maisons). La commune de Bois-Borsu en reçut 130, celle d'Havelange 194, Jeneffe 75, Les Avins 85, Maffe 93, Miécrot 143, Porcheresse 67 et Verlée 18.

Depuis lors et jusqu'à nos jours, l'administration communale (fusionnée depuis 1977) effectue régulièrement des ventes de taillis, de futaies et de houpriers.

(Texte et photo : « Chemins, voies et piedsentes » - Jeneffe-en-Condroz)